Le syndicat procède à la relève des index des compteurs par radio-relève ou relève manuel d'index. Le syndicat s'est rendu compte que de nombreux relevés étaient effectués par estimation et non par relève d'index par le délégataire.

Dans l'intérêt de l'abonné et du syndicat du Caux Central, dans cette situation nous demandons aux abonnés de relever leur index de compteur.  Il n’est pas évident pour tous de réaliser ces relèves d'index - sans compter que parfois elles ne sont pas possibles : index illisible. Pour autant, l'entretien du compteur est à la charge de l'abonné.

Véolia aurait dû demander aux abonnés de réaliser leur relève s'il ne parvenait pas à le réaliser par la radio-relève.

La régie du syndicat va jusqu’au bout de la démarche dans le souci de facturer **au réel** les abonnés et pas avec une estimation.

Cette situation n’est que transitoire. Le syndicat va procéder sur les années 2024 et 2025 au remplacement des compteurs et à la mise en place de la télé-relève afin de ne plus avoir à solliciter les abonnés.